



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

AUDIOCONFERENCE du 5 novembre 2020 – 16H30

Les questions de FO DGFIP 67 / Les réponses de la Direction

Horaires décalés (autre OS que FO) : oui, voir message du 23 septembre. FO a interrogé la Direction sur la problématique des horaires à Sélestat. La direction va revoir l'organisation sur l'ensemble des sites pour que la réglementation soit respectée.

Cas Covid / protection

Y a-t-il des cas avérés dans le département ?

8 nouveaux dans les 5 derniers jours, 33 au total depuis le début de l'épidémie.

Des cas contact ?

26 en ASA covid 19 « septaine » (en attente de test ou de résultat). Une trentaine en tout.

A Saverne, selon nos informations, il y a 4 cas avérés et un cas contact, plus d'autres personnes qui doivent se faire. Ne faudrait-il pas placer les agents en ASA, au moins les cas contact avant d'avoir une hécatombe ? Il ne faudrait pas arriver à la situation, ailleurs en France, où il a fallu attendre 15 jours et qu'1/3 des agents soient malades pour que le service soit fermé.

Pour mémoire, nous vous rappelons qu'au delà de 3 cas avérés en milieu professionnel, la mise en télétravail ou l'éviction de l'ensemble du personnel doit être activée. Et ce dès le signalement !

Nous vous demandons donc de placer sans attendre l'ensemble des agents du CFP en ASA dans l'attente des tests. Il en va de votre responsabilité !

Début de cluster effectivement. L'ARS, informée par le Médecin de Prévention (MP), doit se prononcer sur la suite.

Sont concernés 4 agents de gestion du SIP. Autres 4 du plateau sont cas contact et sont chez eux.

Le MP a envoyé à l'ARS un rapport concernant les autres agents du SIP.

Dans l'attente de l'avis de l'ARS sur la fermeture du plateau ou du SIP, les télétravailleurs vont rester chez eux, les agents vulnérables seront en ASA.

Intervention FO pour rappeler que tous les agents du CFP sont concernés, pas seulement du plateau, pas seulement du SIP gestion !

En réponse, la direction a déclaré : « Si des gens se sentent potentiellement en danger en se considérant comme cas contact, qu'ils restent chez eux en ASA, eux en attendant la validation du périmètre de l'ARS ».

La Direction locale s'en remet entièrement au corps médical. Son but est de casser la chaîne de contamination.

Le nettoyage du plateau effectué aujourd'hui.

Des consignes ont-elles été données et du matériel distribué pour assurer la présence de gel et de lingettes, notamment à côté des matériels partagés ? *Oui, toujours à la demande.*

Médecine de prévention : Suite au départ du Dr, quel est le point d'entrée de la médecine de prévention pour les agents (vulnérables et autres) actuellement ??

En raison de la situation sanitaire, elle repousse son départ donc elle est toujours là, pour l'instant, jusqu'au 26/11 ! C'est une excellente nouvelle. Par ailleurs, l'infirmière vient de reprendre le travail. Le Secrétariat général est informé de la situation.

ASA :

Quel est le taux/nombre d'agents en ASA, notamment les personnes vulnérables ?

9 ASA personnes vulnérables.

Explication demandée par FO du très faible nombre : très peu de ces agents ne peuvent pas télétravailler car ils ont été équipés en priorité. Pour les agents vulnérables en présentiel, c'est à leur médecin de faire un certificat d'isolement pour être placé en ASA.

7 ASA agents parents d'enfants dont la classe/école est fermée.

Afin de limiter le nombre d'agents présents concomitamment sur un site, il est préconisé le télétravail et plus précisément une alternance entre télétravail et présentiel.

Qu'en est-il sur les sites où tous les agents sont en présentiel (pas de télétravail possible). Pour limiter les présences, pouvez-vous envisager de mettre les agents en ASA, dès lors que leurs travaux quotidiens sont menés à terme ?

La quotité de travail doit être respectée car nous ne sommes plus en période d'exception comme lors de la 1^{ère} période. Par contre, les agents peuvent arriver plus tard ou partir plus tôt.

Avec la maintenance Hélios des 12 et 13 novembre, et compte tenu de la crise sanitaire, les agents travaillant sur l'application ne devraient-ils pas être placés en ASA afin d'éviter un déplacement et une présence physique qui ne leur permettra de toute façon pas de travailler ? *Non*

Pour les ASA accordées, y aura-t-il la même réglementation que celle mise en place lors du 1er confinement, à savoir le retrait de jours de congés ?

Pas d'information sur ce sujet. Pour la Directrice, nous ne sommes pas dans la même situation, donc cela l'étonnerait. Mais ce n'est que son avis.

Télétravail/présentiel

Quel est le taux/nombre de télétravailleurs dans le Bas-Rhin ?

7% le 22/10, aujourd'hui 18%.

Quel est le taux/nombre d'agents en présentiel ?

854 agents soit 64% aujourd'hui.

Pour l'attribution des nouveaux portables, a-t-il été tenu compte de nombre d'agents présents dans les bureaux sans possibilité de télétravailler ?

Ce sont les chefs de services qui définissent les priorités selon différents critères, dont celui-ci. La direction regarde aussi qu'un service ne soit pas sous équipé.

Où en est le déploiement des 74 derniers portables reçus ?

460 agents équipés de portables. 124 neufs seulement depuis 01/01. 39 en cours d'acheminement vers les services. 7 anciens rendus qui seront redéployés. Des Tiny commencent à être livrés mais c'est plus compliqué qu'un portable. 11 au total pour l'instant

La fiche Questions/Réponses de la DGAFP, mise à jour, au 2 novembre indique maintenant que « le télétravail constitue dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Quand les missions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance, les agents publics doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine ». Cette consigne a-t-elle déjà été diffusée aux chefs de service et mise en application ?

Après une mise au point de FO sur le respect des consignes du gouvernement et de la DGAFP...la Directrice précise que la consigne est le télétravail 5 jours/5 si les agents sont d'accord. Si des agents ne souhaitent pas faire 5 jours, ils doivent pouvoir revenir aussi au bureau. Il faut aussi respecter les nécessités de service mais elles doivent être limitées.

Il semblerait que certains responsables aient du mal à accorder le télétravail 5 jours/5 à des agents vulnérables ou à les mettre en ASA. Des difficultés vous ont-elles été remontées, autrement que par nos soins ? Si oui, sont-elles toutes levées ? *Voir supra.*

A combien de jours de télétravail les adjoints, qui sont des agents comme les autres, peuvent-ils prétendre ? En particulier ceux qui prennent un ou plusieurs transports en commun ?

Pas de problème pour le télétravail des adjoints. Le principe est que le télétravail est possible 5 jours mais qu'ils doivent aussi pouvoir revenir si besoin et se mettre d'accord avec l'encadrement pour qu'un encadrant soit présent.

Comment vous assurez-vous que l'alternance pour limiter le nombre d'agents présents concomitamment sur les sites est respectée ? Par le recensement quotidien.

Vie des services en temps de confinement

L'accueil s'effectue-t-il bien sur RDV, uniquement, sur tous les sites du département ?

Que sur RDV. HUS et Amendes ouverts. Caisses restent ouvertes.

Compte tenu de l'importance de la crise, le maintien de nos présences physiques en France Service n'est-elle pas antinomique avec la sécurité sanitaire (déplacement, contact avec le public, etc...) ? La prudence ne devrait-elle pas vous inciter à suspendre notre participation ? Idem en mairies.

Respect des consignes sanitaires + uniquement que sur RDV, mais ça continue. En Mairie, c'est toujours en présentiel car pas de visio.

Pour le contrôle fiscal, les vérifications sur place sont-elles bien arrêtées ?

Il nous a été rapporté qu'il a été demandé à certains collègues de se déplacer dans les sociétés pour effectuer des instructions sur place de remboursement de crédits de TVA, opérations qui pourraient s'effectuer depuis le bureau voire en télétravail.

Nos missions continuent. Il ne faut pas engager le contrôle si les conditions ne sont pas réunies, mais continuer les contrôles si les conditions sur place ne posent pas de problème.

Travail mesuré pour les Huissiers, le principe est la prudence.

Pas d'exposition pour les géomètres qui doivent donc continuer, en mettant un masque en voiture s'ils sont 2.

Notre sentiment sur ces 3 points, et hormis les huissiers : le travail doit continuer quoi qu'il arrive ! Pandémie ou pas !!

Dans votre note du 2 novembre vous indiquez, concernant la nouvelle version du fonds de solidarité, que « il faut arriver à traiter ces sujets rapidement ». Concrètement, qu'est ce qui a été mis en place, avec quel soutien, dans les SIE ?

Aide des Huissiers + BDV + BCR.

Nous avons fait remarquer à la Directrice qu'il n'y avait rien de très nouveau alors que les agents des SIE sont en train de plonger et que la situation ne va pas aller en s'améliorant...La direction nous a affirmé qu'elle ne peut apporter plus de soutien car toutes les missions continuent. Ce sera une priorité dans les SIE, d'autres travaux seront plus en retrait. Il faut hiérarchiser les priorités. Les chefs de service peuvent prendre contact avec la Direction dans ce sens.

Formation : où en est-on des formations en présentiel ?

On est passé au distanciel uniquement. Cela a encore été confirmé ce matin par le Directeur général.

Le risque terroriste s'ajoutant malheureusement au risque sanitaire, des mesures particulières ont-elles été prises ?

Les mesures vigipirate alerte attentat ont été rappelées aux chefs de service et gestionnaires de site. Attention particulière aux colis abandonnés, fermeture des bâtiments.

Crise sanitaire, NRP, réorganisation et restructurations

De manière générale, la seule préoccupation des directions locales devraient être la protection des agents. La crise sanitaire et la mise en place du NRP ne sont pas compatibles. Nous vous rappelons que

toute réunion de plus de 6 personnes est **proscrite**, y compris lorsque la direction se déplace dans les services pour vendre et mettre en œuvre son entreprise de destruction du réseau nommé NRP !

Tout se fera en audio !

NB : pour des précisions, des confirmations, des remontées, des explications, des signalements, concernant le NRP et les conséquences individuelles, n'hésitez pas à venir vers FO DGFIP 67 !

Est-il normal que pendant la crise les travaux continuent ? Par exemple, à Molsheim, travaux au RDC par des entreprises extérieures, là où tous les agents passent ; entretien des radiateurs et ventilation dans tous les bâtiments par une entreprise extérieure ; déménagement de certains agents pour permettre des travaux dans des locaux occupés, par l'équipe logistique (sachant qu'un des collègues et positif et était présent les 28 et 29/10, et donc les autres collègues de la Logistique cas contact), donc extérieure au bâtiment.

Une réunion de représentants de l'administration aura lieu demain à Molsheim avec 1 représentant du CHSCT suite au dépôt d'un droit d'alerte pour danger grave et imminent.

L'agent de la Logistique n'est cas contact que depuis samedi. Il est chez lui et donc n'a pas pu contaminer ses collègues ou les agents de Molsheim.

Pour les travaux, déménagements, la direction nous a assuré qu'il y avait étanchéité entre les travaux et les agents sur les sites. Donc si ce n'est pas le cas, signalez-le-nous et faites des photos !

Qu'allez-vous faire concrètement pour les collègues de Molsheim ? *Voir supra*

La sécurité sanitaire de toutes vos équipes ne devrait-elle pas être votre priorité n°1 plutôt que la mise en place à marche forcée du NRP ? *Pas de réponse...*

Pour les questions suivantes, la Directrice a essayé de les esquiver compte tenu de l'heure. Mais FO n'a pas lâché !

Plus particulièrement, 3 situations ont attiré notre attention cette semaine :

Paierie départementale : Nous avons appris (mais pas par la direction locale) que le siège de la paierie de la CEA allait être implanté à Colmar au 01/01/21. Ce point n'est pourtant pas à l'ordre du jour du prochain CTL... Quel sera le futur, à très court terme..., des agents A, B et C ? Quel sera l'avenir, à très court terme..., de l'actuel payeur ? Restera-t-il un service à Strasbourg ?

L'information date de la fin de la semaine dernière. RH s'est déplacé dans les locaux de la Paierie vendredi dernier matin. Ce n'est pas à l'ordre du jour du CTL car la décision n'était pas connue par la Direction lors de la définition de cet ODJ...

Les agents travailleront à distance dans une antenne provisoire jusqu'au 31/08. L'affectation des agents au local se fera au 01/09, au national avant suivant le calendrier établi par la NDS de fin d'année. Les agents resteront ALD 67. Les priorités sont celles déjà existantes. La future situation du Payeur n'est pas arrêté. Pourtant le 01/01 va vite arriver...

Obernai : ma question du 29/10 étant restée sans réponse, je vous demande à nouveau s'il est exact que les locaux de la Trésorerie pourraient fermer ses portes aux agents au 01/03/21 alors qu'il était prévu qu'elle puisse les accueillir jusqu'au 31/08/21.

Outre que les collègues ont le sentiment d'être dans l'incertitude la plus compétente quant à leur situation future et d'être ballottés au gré des décisions et contre-décisions, il souhaite avoir une situation claire de leur situation entre le 1er mars et le 1er septembre, notamment quant à leur lieu effectif de travail, sachant que leur souhait semble être de rester à Obernai jusqu'au 1er septembre.

5 agents ne souhaitent pas anticiper le déplacement physique. La Direction reviendra vers eux, la semaine du 16/11, pour mettre en place du télétravail.

Déménagement CPS-CdC/ confinement : quid du déménagement prévu pendant le confinement ?

La réception des travaux a eu lieu hier comme prévu. Le déménagement reste prévu le 23 et 24 pour le déménageur, le 24 et 25/11 pour les équipes. Mobilier livré le 16.

Fin de l'audio : 18H47

Prochaine audio : vendredi 13/11 à 8H30

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgifip.fr/



NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25